

Sécurité juridique.

Par **cirdess**, le **23/12/2005** à **10:48**

Est-ce que oui ou non le principe de sécurité juridique a été affirmé par le Conseil Constitutionnel? Je pense qu'il y a un élément de réponse dans CC 24 juillet 1991 mais pas de certitude. Merci.


Par **jodie**, le **02/01/2006** à **19:26**

[quote="cirdess":5qijdu5]Est-ce que oui ou non le principe de sécurité juridique a été affirmé par le Conseil Constitutionnel? Je pense qu'il y a un élément de réponse dans CC 24 juillet 1991 mais pas de certitude. Merci.[/quote:5qijdu5]

Le principe de sécurité juridique est un PGD communautaire qui a été dégagé par la CJCE . En France, contrairement à l'Allemagne, le juge se borne à faire application de ce PGD ds l'ordre communautaire et non ds l'ordre interne ...

Je ne connais pas ton arrêt mais il me semble dc que le principe ne doit pas avoir valeur constitutionnelle .

Par **Talion**, le **02/01/2006** à **21:28**

Coucou  image not found or type unknown

[color=darkblue:2h4871d4][i:2h4871d4]Voici un petit topo qui devrait t'aider[/i:2h4871d4][color:2h4871d4] [url:2h4871d4]http://www.conseil-constitutionnel.fr/dossier/quarante/notes/secjur.htm[/url:2h4871d4] (suffit de cliquer)

[color=darkblue:2h4871d4][i:2h4871d4]Concernant la jurisprudence de la CEDH tu as[/i:2h4871d4][color:2h4871d4] [url:2h4871d4]http://www.conseil-constitutionnel.fr/cahiers/ccc11/14.htm[/url:2h4871d4]

[color=darkblue:2h4871d4][i:2h4871d4]Pour la Cour de Cassation[/i:2h4871d4][color:2h4871d4] [url:2h4871d4]http://www.conseil-constitutionnel.fr/cahiers/ccc11/13.htm[/url:2h4871d4]

[color=darkblue:2h4871d4][i:2h4871d4]Pour la CJCE tu as[/i:2h4871d4][color:2h4871d4]

[url:2h4871d4]http://www.conseil-constitutionnel.fr/cahiers/ccc11/15.htm[/url:2h4871d4]

[color=darkblue:2h4871d4][i:2h4871d4]Enfin quelques observations générales sur[/i:2h4871d4][color:2h4871d4] [url:2h4871d4]http://www.conseil-constitutionnel.fr/cahiers/ccc11/16.htm[/url:2h4871d4]

A noter également un ouvrage intitulé "La constitutionnalisation de l'exigence de sécurité juridique en droit français", publié en 2005 par la LGDJ, et qui a pour auteur Anne-Laure Valembois, préfacé par Bertrand Mathieu.

:wink:

Voili Image not found [color][color][color][color][color]

Par **cirdess**, le **03/01/2006** à **10:18**

Je vous remercie. La CJCE y fait donc référence par l'expression "confiance légitime" mais notre Conseil Constitutionnel tourne autour sans pour autant le nommer car ce serait un principe évident. Par contre, pas de problème pour la Cour de cassation qui l'a consacré. Je m'intéressais à cette question pour pouvoir apprécier la force d'une loi de validation en matière fiscale. Ces lois ne peuvent être appliquées à un litige lorsqu'il est passé en force de chose jugée au nom du principe de sécurité juridique. Toutefois, le fisc fait la grimace et c'est là que manque la consécration du Conseil.